

Fonctionnaire mis en accusation

Par tgv, le 15/01/2017 à 21:23

Bonjour,

J'ai pousser une collègue de travail et elle s'est cassé le poignet, elle a porté plainte contre moi à ce que'on m'a dit. Qu'est-ce que je risque ? Je n'ai pas de cassier judiciaire.

Merci.

Par Visiteur, le 15/01/2017 à 21:27

Bsr,

Si vous l'avez poussée par méchanceté et qu'il y a témoin, vous serez condamné pour coup et blessure ayant entrainé une itt de?...

Si c'est un accident, faites amende honorable, des excuses et plaidez le geste involontaire.